

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 56

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Parc départemental de Pichauris - Convention de mise à disposition pour
l'organisation de "randonnées théâtrales"

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Direction de l'Environnement - Service Gestion Administrative des Domaines
Départementaux
164-85**

PRESENTATION

Le Département des Bouches-du-Rhône est propriétaire du parc départemental de Pichauris d'une superficie totale de 1 369 ha sis sur la commune d'Allauch.

Le domaine accueille différents types d'activités telles que randonnées pédestres, VTT, manifestations sportives, chasse

Depuis plusieurs années, la compagnie théâtrale « Dans la cour des grands » est autorisée à utiliser le site de Pichauris afin d'y organiser des « randonnées théâtrales » à partir des œuvres de Marcel Pagnol.

Aujourd'hui, la compagnie sollicite l'autorisation d'occupation du parc départemental pour la saison 2016.

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente le projet de convention de mise à disposition du parcours situé au sein du parc départemental de Pichauris en vue de la représentation du spectacle « Randonnée théâtrale Le Schpountz ».

La première représentation (répétition générale) aura lieu le samedi 23 avril 2016. Elle sera suivie de 22 autres, les samedis et dimanches suivants, et la dernière aura lieu le dimanche 23 octobre 2016.

Le spectacle n'a pas lieu durant la période estivale de restriction d'accès aux massifs forestiers, soit du 1^{er} juin au 30 septembre.

Le parking du Collet Redon est également mis à disposition pour l'accueil d'environ 323 (trois cent vingt trois) personnes par randonnées.

L'occupant pourra demander la résiliation de la convention par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis d'un mois. Le Département se réserve la possibilité d'annuler la mise à disposition du site et de mettre fin à la convention sans préavis et sans indemnité si l'intérêt du public le nécessite.

La présente convention prendra fin à l'issue de la dernière représentation.

INCIDENCE FINANCIERE

Le parcours ainsi que le parking est mis à disposition gratuitement.

Cette mise à disposition constitue un avantage en nature qui devra être valorisé dans les résultats (en dépenses et recettes) de l'exercice comptable de la compagnie théâtrale « Dans la Cour des Grands », pour un montant de 13 500 € ou 15 300 € selon le calendrier des représentations.

Cette somme correspond au tarif de la location immobilière du parc départemental de Pichauris, en application de la délibération n°95 du 24 juin 2011.

PROPOSITION

Compte tenu des éléments qui précèdent, il vous est demandé de bien vouloir :

- M'autoriser à signer la convention de mise à disposition du parcours en vue de la représentation du spectacle « Randonnée théâtrale Le Schpountz » au printemps et à l'automne 2016.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL